

Nouméa, le .17 novembre 2025

N/Réf. : CNC/ML/rf/23/25.

Cher Membre,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 novembre 2025,

**Vous êtes convoqués
à une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra
le mardi 09 décembre 2025 à 18h,
au Club-House de la Baie des Pêcheurs.**

Conformément aux statuts, l'Assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

L'ORDRE DU JOUR :

Le Comité Directeur sollicite l'avis des membres pour les décisions suivantes :

1. SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES

Décision 1 : Absorption ou non de l'association SRC (Société des Régates Calédoniennes) par le CNC

2. REVISION DES STATUTS

Décision 2 : Actualisation de plusieurs articles des Statuts

Nous mettons les documents suivants à votre disposition par email et/ou en papier à l'accueil du club, dès ce jour :

- La présentation de la SRC et les raisons de cette potentielle absorption.
- Le projet de statuts du Club avec les articles modifiés

LES PROCURATIONS :

Le vote par correspondance ne sera pas autorisé.

Les membres ne pouvant être présents à cette Assemblée, pourront donner pouvoir à un autre membre de l'Association, sachant qu'un membre présent ne peut être porteur que de 3 pouvoirs au maximum. La procuration, signée et précisant l'identité du mandataire devra être déposée ou transmise au CNC avant **le lundi 08 décembre à 12h** à 12h00.

A noter que les membres ayant moins de 6 mois d'ancienneté, les membres honoraires non issus de membres actifs et les membres juniors ne bénéficient pas du droit de vote.



LE DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

Les bureaux de vote seront ouverts à partir de 17h30

Le Président ouvrira l'Assemblée à l'heure prévue, à savoir à 18h et suivra l'ordre du jour annoncé en début de courrier.

Chaque membre présent devra émarger et voter dans l'un des bureaux de vote ouvert à cet effet. Pensez à vous munir de votre carte de membre ou d'une pièce d'identité.

Les membres bénéficiaires d'une ou plusieurs procuration(s) – maximum 3 - procéderont de même.

L'Assemblée est un moment fort dans la vie associative, c'est pourquoi nous vous attendons nombreux, afin que le résultat des scrutins représente l'avis de la majorité des membres de notre association.

Veuillez croire, Cher Membre, en nos cordiales salutations.

Le Président,

Mathieu Landrieu

PROCURATION

Je soussigné(e), Membre n°

donne procuration à M

pour me représenter et voter à mes lieux et place au cours de

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN

qui aura lieu le mardi 09 décembre 2025 à 18h.

Fait à Nouméa, le

(1)

(1) Porter la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

*Toute procuration devra parvenir au Secrétariat pour enregistrement avant le **lundi 08 décembre 2025 à 12h**.*